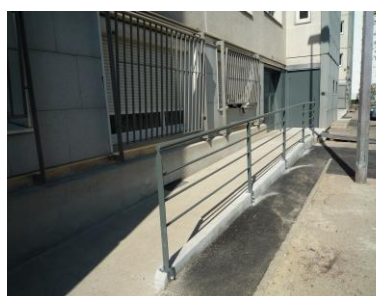


PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



L'enjeu principal de la mise en accessibilité du cadre de vie est d'assurer le même confort d'usage pour tous, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Notre équipe a tissé un réseau intersectoriel dense qui mobilise des acteurs régionaux issus du monde médico-social, associatif, du logement, des loisirs...



Il s'agit à la fois de rendre autonomes les personnes en situations de handicaps afin qu'elles puissent mener leurs activités quotidiennes et de prévenir la vulnérabilité des personnes du fait d'une mobilité réduite, de handicaps moteurs, sensoriels (visuels et auditifs), cognitifs (mentaux et psychiques), mais aussi de fatigues ou de difficultés diverses, qu'elles soient permanentes ou temporaires (femmes enceintes, prises médicamenteuses, pathologies accidentelles...).

Elle a acquis une connaissance des besoins des personnes vieillissantes, à mobilité réduite ou en situation de handicaps, parallèlement à l'évolution des usages et de la législation.

Elle a contribué à la mise en accessibilité de logements et participé à la sensibilisation du public, professionnels ou particuliers, vis-à-vis des outils d'accessibilité du cadre de vie.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez contacter :

Jean-Marc PRODHOMME

jm.prodhomme@solihha.fr / 05-45-95-62-02